

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2020

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2019-950 - (N° 3637)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 366

présenté par
M. Terlier

ARTICLE 7

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« et »

le mot :

« , ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.